

Montreuil,
le jeudi 4 août 2022

Émetteur : Direction de la Formation professionnelle

Objet : Examens Nationaux de Techniciens Décembre 2022 – Janvier 2023 / Recensement des candidats (Hors Blocs de compétences)

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional,

Les examens nationaux de techniciens (gestionnaire conseil, conseiller offres de services, techniciens de direction financière et comptable (TDCF) se dérouleront, pour les écrits comme pour les oraux, en deux temps, selon la branche d'appartenance des candidats :

- écrits, en présentiel :

- **le 18 novembre 2022 pour les candidats :**

- CQP GCA de la branche famille ;
- CQP CSU de la branche famille ;

- **le 24 novembre 2022 pour les candidats :**

- CQO GC des branches maladie et recouvrement ;
- CQP COS des branches maladies et recouvrement ;
- CGP gestionnaire carrière ;
- TDCF spécialités.

- oraux, en distanciel :

- **du 5 au 7 décembre 2022 pour les candidats de la branche famille**
- **du 9 au 13 janvier 2023 pour les candidats des branches maladie, recouvrement et retraite.**

INSCRIPTION À L'EXAMEN PAR L'ORGANISME EMPLOYEUR :

L'inscription à l'examen par l'organisme employeur est obligatoire pour la participation d'un candidat aux épreuves des CQP hors bloc de compétences (gestionnaire conseil, conseiller offres de services, gestionnaire carrière) et attestation de réussite (technicien de direction financière et comptable) organisées en décembre 2022 et janvier 2023.

Le recensement de l'ensemble des candidats aux examens nationaux de techniciens s'effectuera **du lundi 5 au vendredi 16 septembre 2022 inclus.**

Aucune demande d'inscription ne sera acceptée au-delà de cette date.

Les désistements devront être réalisés sur le logiciel des examens **au plus tard le 16 septembre 2022**, afin d'éviter les envois inutiles d'épreuves et les frais associés.

Les inscriptions sont à réaliser par les organismes sur le site extranet de l'Ucanss grâce au lien suivant :

<https://examens.ucanss.fr/>

Pour l'inscription des candidats à un examen sanctionné par un CQP ou une attestation de réussite, vous devez sélectionner la session correspondante.

Dans le cas où vous ne présentez aucun candidat, vous devez cocher **la case « néant »** dans le logiciel des examens.

Nous vous remercions de veiller à la fiabilité des informations relatives à vos candidats saisies dans le logiciel de gestion des examens. Les attestations nationales de réussite et les CQP sont en effet édités à partir des éléments que vous enregistrez dans cette base (nom marital suivi du nom de naissance entre parenthèses si différent, prénom et date de naissance).

Si vous rencontrez des difficultés de connexion ou d'utilisation, et pour toutes autres questions relatives aux examens des techniciens, l'Institut 4.10 se tient à votre disposition :

Email : poleexamens@institutquatredix.fr

ORGANISATION DES ÉCRITS :

Les épreuves écrites se tiendront en présentiel.

Les candidats seront répartis par l'institut 4.10 dans les centres d'examen, en regroupant si possible les candidats d'une même ville dans un seul centre d'examen, même quand ils se présentent à des épreuves différentes.

Un centre d'examen ne pourra être ouvert pour moins de 4 candidats, sauf accord de l'Institut 4.10.

Cette organisation vise à limiter les déplacements des candidats tout en maîtrisant le nombre de centres d'examen.

Il sera demandé aux organismes leur souhait d'être centre d'examen et leur éventuel accord pour accueillir des candidats d'autres organismes.

Dans la limite de leur capacité d'accueil, les sites de l'Institut 4.10 pourront être centre d'examen, notamment pour recevoir des candidats d'organismes qui ne dépasseraient pas chacun le nombre de 4 inscrits et/ou qui ne souhaiteraient pas être centre d'examen.

L'organisation des examens prendra en compte les mesures gouvernementales en matière de sécurisation sanitaire liées au covid-19, en vigueur pendant la période des examens.

Comme lors des dernières campagnes d'examens, un webinaire sera organisé le 8 novembre 2022 de 14 h 00 à 15 h 00 par l'Institut 4.10 afin de présenter aux organismes centres d'examen les activités à organiser en amont des épreuves écrites et répondre à vos questions :

Réunion Microsoft Teams

Rejoindre la réunion sur votre ordinateur ou sur votre application mobile

Cliquez ici pour participer à la réunion

Les opérations de correction des écrits seront organisées en distanciel :

- du 25 au 30 novembre 2022 pour les candidats de la branche famille

- du 30 novembre au 9 décembre 2022 pour les candidats des branches maladie, recouvrement et retraite et les candidats TDCF spécificités (toutes branches de législation).

Un appel aux correcteurs sera lancé, en septembre 2022, par l'Institut 4.10 auprès des organismes et des caisses nationales.

ORGANISATION DES ORAUX :

Les jurys seront organisés en distanciel **via l'outil Teams :**

- **du 5 au 7 décembre 2022 pour les candidats de la branche famille ;**
- **du 9 au 13 janvier 2023 pour les candidats des branches maladie, recouvrement et retraite.**

Un appel à la mobilisation des membres de jury (Expert et Autre branche) sera lancé, début octobre 2022, par l'Institut 4.10 auprès des organismes et des caisses nationales.

L'Institut 4.10 communiquera aux services RH les convocations par mail ainsi que le lien de connexion.

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

Pour rappel, l'article 25 du règlement des formations du Régime Général de la Sécurité Sociale (juin 2021) est consacré aux dispositions prises pour l'accès des travailleurs en situation de handicap aux épreuves relevant de concours ou d'examens.

Pour les candidats sollicitant un aménagement des conditions d'examen (accessibilité des locaux, aménagement des épreuves, temps supplémentaire, assistance d'un secrétaire...), il est nécessaire de cocher la case « personne en situation de handicap » lors de la déclaration des candidats à l'examen, et de se rapprocher de l'Ucanss conformément à l'article précité.

Vous trouverez en annexe le calendrier des épreuves détaillé par spécialité.

Le jury de proclamation des résultats se tiendra :

- le 16 décembre 2022 pour les candidats passant les épreuves gestionnaire conseil allocataire et conseiller service à l'usager de la branche famille
- le 26 janvier 2023 pour les candidats inscrits aux autres épreuves.

Je vous remercie de votre implication et participation active dans l'organisation des examens.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional, l'expression de ma considération distinguée.



Sébastien BARRE
Directeur par intérim

Document(s) annexe (s) :

- Annexe_LI_Ucanss_Examens_décembre_2022_janvier2023,